chose si incompréhensible. Pour nous, cette confiance de la part de ses concitoyens est une chose toute naturelle et que nous comprenons parfaitement. Toute sa vie, comme Sir Louis Hypolite LaFontaine, l'hon, procureur-général actuel du Bas-Canada s'est appliqué à sauvegarder et à promouvoir les intérêts matériels et religieux de ses concitoyens, et il vient de couronner cette œuvre gigantesque par la part si importante qu'il a prise à la nouvelle constitution destinée à régir un des plus grands empires du monde, à cette constitution sous laquelle toutes les races et toutes croyances trouveront protection respect. Il aura son heure, et, comme son devancier, son nom passera à la postérité comme celui d'un des plus grands bienfaiteurs de son pays. - Je regrette, M. le President, d'avoir été aussi long, mais l'importance de la question doit m'excuser d'avoir peut-être fatigué cette hon. chambre. Après les longs discours prononcés par l'hon. député d'Hochelaga et l'hon. député de Lotbinière, je ne pouvais parler moins longuement, pour réfater et détruire toutes les hasardeuses des deux hon. assertions députés. Avant de roprendre mon siége, je me permettrai de croire que j'ai démontré que l'hon, député d'Hochelaga faisait une fausse prédiction, quand il disait que le jour où la confédération s'accomplirait, scrait un jour néfaste pour le Bas-Cauada. Non, M. le PRESIDENT, la confédération, j'en ai l'intime conviction, offrira une immuable garantie pour nos institutions, notre langue et tout ce que nous avons de plus cher au monde; sous son égide, nous serons forts contre l'ennemi commun, notre prospérité marchera à pas de géant, et quand nous disparastrons de la scène, nous aurons la consolation de pouvoir transmettre à nos descendants un héritage digue d'un peuple libre. (Applaudissements.)

L'HON. M. L'ORATEUR—L'hon. député de Lotbinière a maintenant la parole.

M. JOLY—J'ai demandé deux fois, pendant que l'hon. solliciteur-général parlait, la permission d'expliquer ce que j'avais dit, parce que je croyais qu'il ne m'avait pas compris; mais après la manière dont il s'est conduit à mon égard, en me refusant, à deux reprises, l'occasion de m'expliquer, je suis maintenant convaincu qu'il avait parfaitement compris ce que je voulais dire, mais qu'il faisait semblant de ne pas le comprendre. Je ne veux pas rester sous le coup de l'accu-

sation qu'il a portée contre moi ; je prendrai la liberté de le rectifier et d'expliquer ce que j'ai dit hier. Je veux bien que l'on m'accuse d'imprudence et d'ignorance, mais je ne veux pas que l'on m'accuse de lacheté,-ct c'est cette accusation que je trouve dans le Journal de Québec de ce matin. L'hon. député m'a accusé d'avoir fait appel aux préjugés religieux des Canadiens-Français. Je n'ai pas fait appel à leurs préjugés religieux ;-j'ai fait appel à leurs préjugés nationaux. Je regarde cette question de la confédération comme fatale aux intérêts du Bas-Canada, et je considère que c'était là le seul moyen de briser les liens qui enchaînent les Canadiens-Français et de les réveiller, avant qu'il ne soit trop tard. C'est ce que j'ai fait et je le ferai toujours. Mais je suis incapable de commettre la lacheté de faire appel aux préjugés nationaux des Auglais après mon appel aux Canadiens-Français, comme l'hon. député m'en a accusé. comment j'ai expliqué le passage du rapport de lord Dunham : j'ai dit qu'il était impossible que les deux races pussent longtemps vivre en paix; qu'un jour ou l'autre les deux nationalités se choqueraient; que le juge serait le parlement fédéral où les Anglais nuraient la majorité et où les Canadiens-Français ne pourraient pas espérer obteuir justice. Je n'ai pas dit que les Canadiens-Français commettraient des injustices contre les Anglais; mais j'ai dit que ccux-ci pourraient se plaindre, et que le parlement fédéral serait appelé à décider s'il y aurait injustice ou non, et qu'il fallait se méfier de ses sympathies. J'ai ajouté que le parlement fédéral étant composé en majorité de députés anglais, scrait porté à écouter les Anglais du Bas-Canada plutôt que les Canadiens-Français. Je me suis ensuite basé sur le rapport de lord DURHAM pour prouver que jamais les Canadiens-Anglais no se soumettraient volontiers à la majorité du Bas-Et en citant les deux extraits du rapport de lord DURHAM, j'ai d'abord lu en anglais, et ensuite je les ai traduits en français. Comment peut-on dire, après cela, que je me suis servi de la langue anglaise pour faire un appel aux préjugés nationaux des Anglo-Canadiens? C'est ce que je ne puis comprendre. Loin de m'en servir auprès d'eux, je ne lisais ces passages qu'avec timidité, parce que je croyais que les Anglais devaient en rougir. Je n'avais pas besoin de citer ces passages pour apprendre aux Anglais du Bas-Canada quels sont leurs sentiments,